

Mairie d'ABILLY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juin 2016

L'an deux mille seize, le seize juin à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Patricia BRAULT, Maire

ETAIENT PRESENTS : MM RIBOULET. MARCHAIS. DAMANGE. BROSSARD. BRAULT. WATTELLE. LOISEAU. Mmes GONNEAU. JUIN. FAYOL. MAZZONI.

ETAIENT ABSENTS : Mmes ROBIN. DUGUE, excusées M. BANNIER

→ Mme ROBIN Hélène a donné pouvoir à Monsieur Bernard MARCHAIS

→ Mme DUGUE Ludivine a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre RIBOULET

=====

N°36-1/06/16

Date de la convocation :

10 juin 2016

Secrétaire de séance :

Michelle MAZZONI

OBJET : TRANSFORMATION DU POS EN PLU : PRESENTATION ET DELIBERATION SUR LE PADD (PROJET D'AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLES)

| | |
|---------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice : | 15 |
| Nombre de membres présents : | 12 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 14 |
| Votes pour : | 14 |
| Votes contre : | |
| Abstention : | |

Vu le code de l'urbanisme notamment les articles L 151-1 et suivants et les articles R 151-1 et suivants,

Vu la délibération du 1^{er} avril 2015 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec les objectifs de cette révision et les modalités de la concertation.

Mme. le Maire, accompagné du bureau d'études Environnement Conseil – Groupe Auddicé, présente au Conseil Municipal les grandes orientations du PADD, ainsi que les différents objectifs associés, en termes de :

→ **Orientation 1 – Conforter l'unité du bourg**

- Objectif 1 : limiter la consommation d'espaces agricoles
- Objectif 2 : prioriser l'urbanisation des zones repérées dans le tissu urbain existant
- Objectif 3 : permettre l'évolution du bâti existant dans les hameaux

→ **Orientation 2 – Répondre à la demande en matière d'habitat**

- Objectif 1 : Prévoir une croissance démographique mesurée
- Objectif 2 : Diversifier l'offre en logements depuis des opportunités individuelles et opérations groupées
- Objectif 3 : Offrir une typologie de logements variée
- Objectif 4 : valoriser le bâti existant remarquable, desservi par les réseaux et sécurisé dans les écarts

- **Orientation 3 – Pérenniser le tissu économique local**
 - Objectif 1 : conforter les activités économiques existantes
 - Objectif 2 : permettre un développement et une diversification des activités agricoles
 - Objectif 3 : Favoriser la croissance du tourisme vert
- **Orientation 4 – Assurer la qualité et la capacité des équipements**
 - Objectif 1 : requalifier la salle des fêtes
 - Objectif 2 : poursuivre l'aménagement de l'école
 - Objectif 3 : permettre l'évolution du complexe sportif
 - Objectif 4 : créer un city-stade
 - Objectif 5 : rendre accessible les bâtiments publics
 - Objectif 6 : assurer les opportunités d'extension de la maison de retraite
 - Objectif 7 : assurer la capacité du cimetière
- **Orientation 5 – Valoriser le cadre de vie rural et naturel**
 - Objectif 1 : préserver et valoriser le patrimoine de « pays »
 - Objectif 2 : assurer la mobilité des piétons
 - Objectif 3 : connecter les futurs quartiers de développement au centre bourg et aux équipements (liaisons véhicules et liaisons douces)
 - Objectif 4 : hiérarchiser les futures voies dans les quartiers, en adaptant le gabarit des voies à la desserte et au trafic attendu, afin de conserver l'esprit villageois
 - Objectif 5 : permettre la déviation de Descartes
 - Objectif 6 : prendre en compte les continuités écologiques
 - Objectif 7 : préserver les zones humides
- **Orientation 6 – Sécuriser les habitants et les constructions**
 - Objectif 1 : assurer la prise en compte de l'Atlas des zones inondables de la Creuse
 - Objectif 2 : protéger les boisements notamment en risque incendie et conserver les espaces boisés classés
 - Objectif 3 : prendre en compte le risque sismique
 - Objectif 4 ; limiter l'érosion hydrique des sols.

Un débat sur ces orientations a lieu :

Concernant **l'orientation n°2 : répondre à la demande en matière d'habitat** et notamment dans l'objectif 1 : prévoir une croissance démographique mesurée, les élus demandent pourquoi un taux de croissance de + 1.06 %, Madame le Maire répond que ce taux est un peu plus optimiste que + 0.9 % (croissance annuelle observée entre 2007 et 2012), elle précise également que les calculs ont été effectués en corrélation avec l'analyse de terrain et que le potentiel de logements a été ajusté en fonction des volontés des services de l'état.

Concernant **l'orientation n°3 : pérenniser le tissu économique local** et notamment l'objectif 3 : favoriser la croissance du tourisme local, les élus souhaitent améliorer l'accueil à l'archéolab et de l'ancienne carrière (front de taille), protéger le patrimoine lié à la préhistoire en lien avec le musée du Grand Pressigny, et permettre l'aménagement de structures d'hébergement (gîtes, chambre d'hôtes) et permettre également le réaménagement ou l'extension des structures existantes notamment le camping.

Les membres du conseil municipal après avoir entendu cet exposé émet un avis favorable sur les grandes orientations du PADD

Mme. le Maire indique que la présente délibération atteste que le débat sur les Orientations Générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables a eu lieu.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE

ABILLY le, 7 juillet 2016

Le Maire,

Patricia BRAULT



Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 7 juillet 2016